

REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune BOURBONNE LES BAINS

DEPARTEMENT
Haute-Marne**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers :

- en exercice	19
- présents	19
- votants	19
- absents	0

OBJET

Demande de subvention - Budget
annexe de l'eau 2019 - Conseil
Départemental (FDE), Etat (DETR) et
Agence de l'Eau

Du 18 juin 2019

L'an deux mille dix-neuf le mardi 18 juin 2019 à 20h30

Le Conseil Municipal de la commune de BOURBONNE LES BAINS
étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale,
sous la présidence de M. André NOIROT, MaireEtaient présents : André NOIROT, Elie PERRIOT, Emilie BEAU, Christian
TROISGROS, Marie-France MERCIER, Christiane GOURLLOT, Patrick
BREYER, Bernadette CARBILLET, Jean-Marie DENIS, Antoine AARNINK,
Catherine THIVET, Olivier LADRANGE, Delphine ANDRÉ, Lydia
HUGUENOT, Damien CORNU, Amélie MOLTER, Jean-Marie
HUGUENIN, Ludivine PERRIN DEROCHE, Dominique RICHARD BRICEUn scrutin a eu lieu, Mme Amélie MOLTER a été nommée pour
remplir les fonctions de secrétaire.Le Maire certifie que le compte
rendu de cette délibération a été
affiché à la porte de la mairie le 20
juin 2019 et que la convocation du
Conseil avait été faite le 06 juin
2019Par délibération du Conseil Départemental n°2019/57 du 12 avril
2019, le Conseil Municipal a adopté la contractualisation des
subventions avec le Conseil Départemental sur 3 années, soit 2019 –
2020 et 2021.Cette contractualisation inclut les dépenses prévues en investissement
du budget annexe de l'eau, notamment le changement des vannes au
château d'eau à Bourbonne les Bains, les travaux de protection des
captages de Genrupt et Villars Saint Marcellin et la réfection du
château d'eau de Bourbonne les Bains.Ces dépenses sont susceptibles d'être éligibles à la Dotation
d'Équipement des Territoires Ruraux (Etat), aux subventions de
l'Agence de l'Eau et du Conseil Départemental (Fonds Départemental).Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal d'approuver ce
dossier et de solliciter les partenaires (Etat, Conseil Départemental et
Agence de l'eau) sur la base des crédits votés au budget et selon le
détail ci-dessous :

	Montant total	Conseil Départemental	Etat DETR	Agence de l'eau
Réfection château d'eau	83 333.00 €	Taux de 30 % Soit 25 000.00 €	Taux de 20 % Soit 16 666.00 €	Taux de 20 % Soit 16 666.00 €
Captage Genrupt et Villars	41 667.00 €	Taux de 30 % Soit 12 500.00 €	Taux de 20 % Soit 8 333.00 €	Taux de 20 % Soit 8 333.00 €
TOTAL		37 500.00 €	24 999.00 €	24 999.00 €

La présente délibération est adoptée
à l'unanimité.Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme
Bourbonne les Bains le 20 juin 2019

Le Maire,
Signature

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE
DE LANGRES LE

24 JUIN 2019